

AFFAIRE N° 19 - CONSTRUCTION DE 15 LTS "DIFFUS"

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Lors du conseil municipal du 27/12/79, vous m'avez autorisé à mettre sur pied un programme de 15 LTS "Diffus", ainsi qu'à contracter un emprunt de 765 000 Francs auprès de la C.R.C.A.M.R. pour ces logements.

L'étude de ce projet étant terminée, je vous demande en conséquence :

- de m'autoriser à passer un marché négocié avec l'une des équipes "concepteur-entreprise" qui a été agréée suite au concours régional de Logements Très Sociaux, et cela conformément à l'article 312 BIS du Code des Marchés Publics.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10 - St Denis le 4 Juin 1980.
P/ de Préfet, le Secrétaire Général,
Signé Patrice Ugaquin

Pour Copie Certifiée Conforme,
P/ de Préfet, le Chef de Bureau délégué
Jacques Lacoste